

اگر انگلیسی را خوانده نمی توانید، این اطلاعیه به لسان های دیگر در وب سایت ذیل ما تحت عنوان "Nauru Class Action" موجود است. همچنین می توانید یک کاپی این اطلاعیه را به لسان خودتان با فرستادن ایمیل برای Phi Finney McDonald به آدرس GMNauru@pfm.law یا به آدرس پستی Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000 بدست آورید.

نمکنر نیمتوهننن وه زوان ننگلیسی بخوهننن، ئی ناگاداریه له مالپهر خوار له بهش "نقدام ومکومهل ناتورؤ " (Nauru Class Action) وه زوانهیل ترهک دائریاس: [/phifinneycdonald.com/projects/](http://phifinneycdonald.com/projects/). ئرای داواکردن دهقیگ لهی ناگاداریه وه زوان خوهدان، ئیمهیلینگ بیهنه فی فینی مهکدؤنالد (Phi Finney McDonald) وه ناودیشان خواروه: GMNauru@pfm.law یا نامهیلگ ئرای ئی نادرسه کل بکهن: Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000.

اگر خواندن انگلیسی بلد نیستید، این اطلاعیه با نام "دادخواهی دسته جمعی نارو" ("Nauru Class Action") به زبانهای دیگر در تارنمای زیر موجود است: phifinneycdonald.com/projects/. همچنین می توانید با ایمیل زدن به فای فینی مک دونالد (Phi Finney McDonald) به آدرس GMNauru@pfm.law یا تماس از راه پست به آدرس Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000 نسبت به دریافت یک نسخه از این اطلاعیه به زبان خودتان اقدام کنید.

यदि आप अंग्रेज़ी पढ़ पाते हैं, तो यह नोटिस इस वेबसाइट phifinneycdonald.com/projects/ पर "Nauru Class Action": के अधीन अन्य भाषाओं में उपलब्ध है। आप Phi Finney McDonald को GMNauru@pfm.law पर ई-मेल करके या Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000 पते पर डाक से पत्र भेजकर भी अपनी भाषा में नोटिस की प्रति दिए जाने का निवेदन कर सकते/सकती हैं।

Jika Anda tidak dapat membaca dalam bahasa Inggris, Pemberitahuan ini tersedia dalam bahasa-bahasa lain di situs web berikut ini di bawah judul "Nauru Class Action": phifinneycdonald.com/projects/. Anda juga dapat meminta salinan Pemberitahuan ini dalam bahasa Anda dengan cara mengirim email ke Phi Finney McDonald di GMNauru@pfm.law atau dengan mengirim surat lewat pos di alamat Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000

Sekiranya anda tidak fasih dalam Bahasa Inggris, Notis ini telah pun diterjemahkan dalam Bahasa asing di laman web dibawah tajuk "Nauru Class Action": phifinneycdonald.com/projects/. Anda juga boleh meminta sesalinan Notis ini dalam Bahasa anda dengan menghantar email kepada Phi Finney McDonald di GMNauru@pfm.law atau melalui pos ke Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000

यदि तपाईं अंग्रेजी पढ्न सक्नु हुन्न भने phifinneymcdonald.com/projects/ वेबसाइटमा "नउरु क्लास एक्शन" ("Nauru Class Action") अन्तर्गत यो सूचना अन्य भाषाहरूमा उपलब्ध छन्। तपाईंले फि फिन्नी म्याकडोनाल्ड (Phi Finney McDonald) लाई GMNauru@pfm.law मा ईमेल गरेर वा Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000 मा पत्राचार गरेर तपाईंको भाषामा यो सूचनाको एक प्रति अनुरोध गर्न सक्नुहुन्छ।

کي د نارو اکشن phifinneymcdonald.com/projects/ تاسي انگليسي نشی لوستي، دا خبرتيا په نورو ژبو پدی وپيانه
 Phi Finney تر نامه لاندې شتون لري. تاسو کولي شي يوه کاپي بي بي فيني مکدونالد "Nauru Class Action" پلان
 McDonald Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000 استولو وغواړي او يا د پوست له لاری GMNauru@pfm.law ته په ايميل
 غوښتنه وکړئ.

Zedice tuñi Ingílic ót fori nozanilé,ei websaíth ót zaí yara notis yan oínno zuban ót faíba
 "Nauru Class Action": phifinneymcdonald.com/projects/. Tuñi Notis ór kopí ekan ólla aros gori
 fariba tuáñar zuban ót Phi Finney McDonald or hasé email defeçai yore GMNauru@pfm.law
 ya fúus gori fariba thikana yan ót Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000.

ඔබට ඉංග්‍රීසි භාෂාව කියවීමට නොහැකි නම්, phifinneymcdonald.com/projects/ වෙබ් අඩවියේ
 “නවුරු සාමූහික ක්‍රියාමාර්ගය” (“Nauru Class Action”) යටතේ මෙම දැනුම්දීම ඔබට වෙනත් භාෂාවකින්
 ලබාගත හැකිය. මෙම දැනුම්දීමේ පිටපතක් ඔබගේ භාෂාවෙන් ලබා දෙන ලෙස GMNauru@pfm.law වෙත
 යොමු කළ විද්‍යුත් තැපැල් ලිපියක් මගින් හෝ Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000
 ලිපිනය වෙත තැපැල් මගින් සි ඊනී මැක්ඩොනල්ඩ් (Phi Finney McDonald) ආයතනයෙන් ඉල්ලීමක්
 කිරීමට ද ඔබට පුළුවන.

Haddii aadan akhriyi karin Ingiriis, ogeysiisnaan waxaa laga helli karaa luqada kale
 websaytka soo socda "Nauru Class Action". phifinneymcdonald.com/projects/. Waxaad
 kaloo codsan kartaa koobiga ogeysiiska isaga oo ku qoran afkaaga adigoo email u diraya
 Phi Finney McDonald @ GMNauru@pfm.law ama adiga oo boostada ku diraya: Level 4, 325
 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000.

நீங்கள் ஆங்கிலம் பேசாதவர் என்றால், phifinneymcdonald.com/projects/ எனும் வலைத்தளப்பக்கத்தில் “நவரு ஒட்டுமொத்த வழக்கு” (“Nauru Class Action”) என்ற தலைப்பின் கீழ் இந்த ‘அறிவிப்பு’ பிணை நீங்கள் இதர மொழிகளில் பெறலாம். ‘ஃபி ஃபினி மெக்டானல்டு’ (Phi Finney McDonald)-விற்கு GMNauru@pfm.law எனும் முகவரி மூலம் மின்னஞ்சல் அனுப்பியும், Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000 எனும் முகவரியில் தபால் மூலமாகவும் உங்கள் மொழியில் உள்ள பிரதி ஒன்றை நீங்கள் வேண்டலாம்.

اگر آپ انگریزی نہیں پڑھ سکتے تو یہ نوٹس دوسری زبانوں میں درج ذیل ویب سائٹ پر "Nauru Class Action" سیکشن میں دستیاب ہے: phifinneymcdonald.com/projects/. آپ اپنی زبان میں نوٹس کی ایک نقل طلب کرنے کے لئے Phi Finney McDonald کو GMNauru@pfm.law پر ای میل کر سکتے ہیں یا Level 4, 325 Flinders Lane, Melbourne, Victoria 3000 پر خط بھیج سکتے ہیں۔

Plaintiff M83A/2019 & Anor v Morrison & Ors (VID816/2019)

Pourquoi est-ce que je reçois ceci ?

1. Deux personnes ont intenté une action devant la Cour fédérale d'Australie contre les ministres et secrétaires actuels et anciens des ministères responsables de l'immigration en Australie, à savoir M. Scott Morrison, M. Peter Dutton, M. Tony Burke, M. Martin Bowles et M. Michael Pezzullo. Il est allégué dans cette affaire que ces ministres (à l'époque des membres très haut placés du gouvernement australien) et secrétaires (à l'époque des membres très haut placés de la fonction publique australienne) ont chacun agi illégalement dans leur rôle de fonctionnaire et qu'ils ont décidé, au moment où ils ont agi ainsi, de ne pas tenir compte du possible caractère illégal de leurs actions (connu dans le droit australien sous le nom d'"indifférence délibérée"). C'est ce que l'on appelle la "faute dans l'exercice de la fonction publique".
2. Le Commonwealth d'Australie (**Australie**) est également partie. Chacun des différents ministres et secrétaires ainsi que le gouvernement australien, défendent l'affaire.
3. L'affaire est un "recours collectif". Cela signifie qu'elle est introduite par une ou plusieurs personnes au nom d'un groupe d'autres personnes, appelées "membres du groupe". Les membres du groupe au nom desquels ce recours collectif est intenté sont des personnes qui ont été amenées d'Australie en République de Nauru après le 3 août 2013.
4. Vous recevez cet avis parce que vous pourriez avoir été emmené à Nauru depuis l'Australie après le 3 août 2013, et vous pourriez donc être un membre du groupe.
5. Le fait d'être impliqué dans le recours collectif n'aura aucune incidence sur le statut de votre visa. Si vous avez des questions concernant le statut de votre visa, vous devez contacter un agent de migration.
6. Vous n'avez pas à payer pour continuer à faire partie du recours collectif. Vous ne paierez quelque chose à la fin de l'affaire que si vous recevez une indemnisation ou si vous avez besoin d'un conseil juridique personnel pour finaliser votre propre demande. Les frais de justice que vous pourriez avoir à payer dans le cadre du recours collectif ne seront pas supérieurs à l'indemnisation que vous pourriez recevoir. En d'autres

termes, vous n'aurez pas à payer de frais de justice dans le cadre de la procédure collective.

7. Les avocats chargés de l'affaire sont Phi Finney McDonald (**PFM**). Si vous ne savez pas si vous êtes membre du groupe, vous pouvez contacter PFM en envoyant un courriel à GMNauru@pfm.law ou parler à un avocat de votre choix. Veuillez ne pas contacter la Cour fédérale si vous avez des questions.

Le système juridique australien

8. Le système juridique australien permet à une personne (appelée demandeur) de présenter une demande d'indemnisation financière à l'encontre d'une autre personne, d'une entreprise ou d'un gouvernement (appelé défendeur) si le demandeur pense avoir subi un préjudice ou une perte en raison de la conduite du défendeur et s'il existe un fondement approprié pour la ou les demandes.
9. Tous les tribunaux australiens sont indépendants du gouvernement. Les tribunaux ont des règles claires pour les procédures qu'ils suivent. Il s'agit notamment des règles relatives à la préparation des preuves et à l'application des principes juridiques à ces preuves afin de trancher l'affaire conformément à la loi.

Quel est l'objet du recours collectif ?

10. Le recours collectif allègue que chacun des ministres responsables de l'immigration, actuels et anciens, et des secrétaires du département gouvernemental responsable de l'immigration, ont enfreint la loi dans leur rôle de fonctionnaires. Pour obtenir gain de cause dans le cadre du recours collectif, les deux personnes qui ont intenté l'affaire devront démontrer que :
 - (a) les ministres et les secrétaires ont chacun agi illégalement dans l'exercice de leurs fonctions ; et
 - (b) les ministres et secrétaires ont décidé de ne pas tenir compte du possible caractère illégal de leurs actions (connu dans la loi australienne sous le nom d'"indifférence délibérée").

11. Le recours collectif allègue que les actions illégales ont eu lieu lors de la demande ou de la requête de prolongation du visa auprès du centre régional de traitement (**visa RPC**) à Nauru, de quatre (4) manières :
- (a) en vertu de la loi australienne, les agents australiens n'avaient pas le pouvoir de demander ou de solliciter une prolongation du visa RPC accordé aux membres du groupe ;
 - (b) les agents australiens étaient obligés d'assurer l'équité procédurale aux membres du groupe dans le cadre du processus de demande ou de prolongation des visas RPC mais ne l'ont pas fait ;
 - (c) les agents australiens ne pouvaient légalement demander ou solliciter des prolongations de visas RPC que si les membres du groupe étaient traités conformément aux normes des droits de l'homme, mais cela n'a pas été le cas ;
 - (d) pour les membres du groupe qui étaient des enfants, les agents australiens ne pouvaient légalement solliciter ou demander des prolongations de visas RPC que si ces membres du groupe étaient traités conformément aux principes généraux des droits humains relatifs aux enfants, mais cela n'a pas été le cas.
12. Le recours collectif allègue que les ministres et les secrétaires qui ont été poursuivis sont responsables des actions des agents australiens qui ont sollicité et demandé des prolongations de visas RPC parce que lorsque les ministres et les secrétaires ont rempli leurs fonctions, ils ont décidé d'ignorer leurs responsabilités à savoir empêcher la conduite illégale des agents.
13. Le recours collectif allègue que les ministres et les secrétaires qui ont été poursuivis dans le cadre du recours collectif, ainsi que le Commonwealth qu'ils représentaient, devraient verser une indemnisation aux membres du groupe parce que ces derniers ont été emmenés à Nauru illégalement et ont subi un préjudice et une perte du fait de leur déplacement à Nauru.
14. Les allégations détaillées à l'encontre des défendeurs sont exposées dans la requête modifiée des demandeurs. Une copie de la demande modifiée et de la défense des défendeurs sont disponibles sur le site web de PFM : phifinneymcdonald.com/projects/.

15. Le recours collectif vise à obtenir des dommages et intérêts pour les actions illégales des ministres et des secrétaires, afin d'indemniser les personnes qui ont été emmenées à Nauru après le 3 août 2013 au titre de leur préjudice personnel, de leur perte de revenus et de leur emprisonnement abusif.

Je veux continuer à faire partie du recours collectif - que dois-je faire ?

16. Si vous voulez continuer à participer à la procédure collective, vous n'avez rien à faire pour l'instant. Vous faites partie de du recours collectif à moins que vous ne déclariez à la Cour fédérale d'Australie que vous ne voulez plus en faire partie. La section suivante de ce document vous indique ce que vous devez faire si tel est le cas.

17. Les membres du groupe sont "liés" par l'issue du recours collectif, à moins qu'ils ne se soient retirés de la procédure. Cela signifie que vous serez lié par le résultat, que le recours collectif gagne, perde ou opte pour un accord à l'amiable.

(a) si le recours collectif aboutit, vous pouvez avoir droit à une part de la décision de justice ou du montant de la transaction.

(b) si l'action est infructueuse ou moins fructueuse que prévu, il se peut que vous ne receviez pas ou peu d'argent et que vous ne puissiez pas poursuivre les ministres ou les secrétaires à titre individuel dans cette affaire pour les mêmes allégations de conduite illégale expliquées ci-dessus. De plus, vous n'aurez pas à verser d'argent.

18. Vous n'avez pas à payer pour continuer à faire partie du recours collectif lorsque les questions communes à tous les membres du groupe seront tranchées. Vous ne paierez quelque chose à la fin de l'affaire que si vous recevez une indemnisation ou si vous avez besoin d'un conseil juridique personnel pour finaliser votre propre demande. Les frais de justice que vous pourriez avoir à payer dans le cadre du recours collectif ne seront pas supérieurs à l'indemnisation que vous pourriez recevoir. En d'autres termes, vous n'aurez pas à payer de frais de justice dans le cadre de la procédure collective.

19. Si vous le souhaitez, vous pouvez contacter PFM en envoyant un courriel à GMNauru@pfm.law afin que les futures mises à jour puissent être envoyées à l'adresse ou au courriel de votre choix.

Je ne veux pas continuer à faire partie du recours collectif - que dois-je faire ?

20. Si vous ne voulez pas continuer à faire partie de la procédure collective, vous devez en informer la Cour fédérale. C'est ce qu'on appelle la "clause de retrait". Si vous souhaitez vous retirer, vous devez remplir le formulaire à la fin de cet avis et l'envoyer par courriel ou par courrier **avant 16 heures (AEST) le vendredi 31 juillet 2020**, à :

The Registrar
Federal Court of Australia
Victorian District Registry
305 William Street
Melbourne VIC 3000

ou

vicreg@fedcourt.gov.au

21. Si vous vous retirez, vous ne recevrez aucune indemnisation de la procédure collective.

22. Chaque membre du groupe qui souhaite ne pas continuer à faire partie du recours collectif doit remplir un formulaire de retrait séparé. Vous ne pouvez pas remplir un formulaire de retrait en tant que famille.

Où pouvez-vous obtenir des copies des documents pertinents ?

23. Des copies des documents pertinents, y compris la demande, la requête et la ou les défenses, peuvent être obtenues en :

(a) téléchargeant depuis le site de PFM's: phifinneymcdonald.com/projects/

(b) les inspectant sur le site de la Cour fédérale à www.fedcourt.gov.au.

Où puis-je trouver d'autres informations ?

24. Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, y compris si vous avez besoin d'obtenir une traduction de cet avis dans une autre langue, vous pouvez :

(a) vous rendre sur le site à <http://phifinneymcdonald.com/projects/>; ou

(b) contacter PFM en envoyant un courriel à GMNauru@pfm.law.

N'utilisez ce formulaire que si vous NE SOUHAITEZ PAS continuer à faire partie du recours collectif

Form 21
Rule 9.34

CLAUSE DE RETRAIT

No. VID816 of 2019

Federal Court of Australia
District Registry: Victoria
Division: General

Plaintiff M83A/2019

First Applicant

Plaintiff M83B/2019 (by his litigation representative, Plaintiff M83C/2019)

Second Applicant

Scott Morrison & Ors (in accordance with the attached schedule)

Respondents

À :

The Registrar
Federal Court of Australia
Victoria District Registry
305 William Street
Melbourne VIC 3000

ou

vicreg@fedcourt.gov.au

[*Votre nom complet*], membre du groupe dans cette procédure représentative, notifié, en vertu de l'article 33J de la *loi de 1976 de la Cour fédérale d'Australie*, que [*votre nom complet*] se retire de la procédure représentative.

Date :

Votre signature :

Votre nom complet :

Votre date de naissance :

Votre adresse électronique :

Votre numéro de téléphone :

Cercle premier: Membre du groupe OU tuteur légal pour le membre du groupe

French